

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2026

### ⇒ Introduction

Le budget d'une commune se compose d'un budget principal et d'un ou plusieurs budgets annexes.

1. **Le budget Primitif (BP)**: C'est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la commune. C'est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour l'année à venir. C'est l'acte juridique qui autorise à procéder aux dépenses et aux encaissements. Aucune dépense ne peut être réalisée si elle n'est pas inscrite dans le budget. C'est aussi un acte politique et démocratique car il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Son vote doit être effectué au plus tard le 30 avril en 2026. S'agissant d'un budget prévisionnel il est nécessaire de procéder à des adaptations en cours d'année et le conseil municipal vote alors **des décisions modificatives**.
2. **Le compte financier unique (CFU)**: La commune de Colpo s'est portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024 avec le concours du Service de Gestion Comptable de Vannes (SGC). Le CFU devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise les objectifs suivants :
  - Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
  - Améliorer la qualité des comptes ;
  - Simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Depuis 2025, le conseil municipal n'a plus à valider deux documents différents, le compte de gestion et le compte administratif. Toutes les données d'exécution budgétaire et patrimoniale seront rassemblées dans un seul et même document : le CFU. La confection de ce document commun entre l'ordonnateur et le comptable est simplifié. Il est mis en œuvre avec les comptes 2024 et est appliqué pour l'ensemble des budgets de la commune (Budget principal ville, budget annexe lotissement en 2024). C'est le document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (Restes à Réaliser). Il doit être voté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin 2026.

En conséquence, le CFU est donc le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice.

\*\*\*

### ⇒ Contexte

Les prévisions budgétaires se font dans un contexte particulier puisque la loi de finances 2026 a été adoptée le 02 février 2026. Par conséquent l'ensemble des données financières pour 2026 ne sont pas encore disponibles ce jour (dotation globale de fonctionnement).

En 2026, les valeurs locatives qui permettent de calculer la taxe foncière, augmentent de 0,8% (+3,4% en 2022, + 7,2% en 2023 + 3,9 en 2024 et + 1,7% en 2025).

Il est à noter qu'un décret du 30 janvier 2025 vient augmenter le taux de cotisation d'assurance vieillesse (CNRACL) appliqués aux fonctionnaires territoriaux. Ainsi, le nouveau taux applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 37,65% (34,65% en 2025) et augmentera de 3 points de pourcentage chaque année jusqu'en 2028, pour atteindre 43,65%.

Pour le budget principal, les chiffres sont exprimés en **TTC**.

⇒ **Bilan compte financier unique 2025**

**DEPENSES :**

Chapitres	Taux de réalisation (par rapport au BP 2025)	Montant CFU 2025	Montant CFU 2024 (pour rappel)
<b>Fonctionnement</b>			
011 – charges à caractères général (eau- électricité, petit matériel, assurances, maintenance, honoraires, entretien voirie.)	99,94%	742 968,71 €	601 398,43€
012- charges de personnel	94,17%	574 668,49 €	622 138,68€
65 – autres charges de gestion courante (indemnités élus, participation aux écoles publiques et privées, subventions associations)	98,10%	258 382,94 €	233 126,73€
<b>Investissement</b>			
16- Emprunts et dettes	98,87%	122 568,89€	420 025,07€
20-immobilisation incorporelles (études et logiciels)	53,52%	15 361,56€	25 965,70€
204 – subventions d'équipements versées	100%	22 000,00€	22 000,00€
21 – immobilisations corporelles (achat de mobilier urbain, achats de biens immobiliers, informatiques)	45,12%	290 096,69€	269 816,15€
23 – immobilisations en cours (travaux de voirie)	104,99%	745 422,80€	714 007,95€

RECETTES :

Chapitres	Taux de réalisation (par rapport au BP 2025)	Montant CFU 2025	Montant CFU 2024 (pour rappel)
<b>Fonctionnement</b>			
013-atténuation de charges (remboursement de salaires)	171,29%	49 676,64 €	90 297,96€
70 – Produits des services	103,57%	133 493,40 €	142 760,10€
73 – Impôt et taxes	102,16%	220 892,33 €	238 006,93€
731 – imposition directe	101,94%	1 109 200,00 €	1 084 866,00€
74- Dotation et subventions	124,40%	546 693,25 €	499 955,20€
75 – autres produits de gestion courante	139,86%	28 391,71 €	191 442,00€
<b>Investissement</b>			
13 - subventions	173,99%	325 002,40€	595 127,93€
10 – dotations et fonds divers	97,90%	229 254,01€	208 878,48€

Les principaux investissements de l'année 2025 sont :

- Travaux d'extension et réhabilitation de la mairie de Colpo : 386 175,92€
- Travaux de construction d'un vestiaire écoresponsable et biosourcés au plateau sportif Park Er Bihan : 279 448,42€
- Travaux d'assainissement individuel des vestiaires : 27 022,42€
- Maîtrise d'œuvre travaux d'extension réhabilitation énergétique de la mairie : 10 724,24€
- Maîtrise d'œuvre et conduite d'opération pour le vestiaire biosourcé : 10 312,33€
- Travaux de voirie (reprise des accotement Kergroix – Bel abri, purges accotement à Kerbernard, création de trottoirs rue Perrine Samson, enrobés impasse du vieux Colpo : 73 215,36€
- Acquisition d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 5000L dans la cour de la mairie : 19 502,40€
- Acquisition de matériels pour les services techniques (échelle télescopique) : 1947,60€
- Acquisition d'une armoire sécurité antifeu pour les services techniques : 3 540€
- Mobiliers salle du conseil municipal 9 028,21€
- Acquisition d'une cellule de refroidissement pour le restaurant scolaire : 2 860,40€
- Restauration des trois cloches et remplacement des équipements électriques de l'église Notre-Dame de l'Assomption : 21 582€
- Remplacement de 5 menuiseries sur la façade nord de l'école primaire Le Petit Prince : 15 294,00€

Le ratio d'endettement (dette totale/produits réels de fonctionnement) est à égal à 0,74 (0,76 en 2024). Cela signifie que trois quarts des produits d'une année suffiraient à rembourser toute la dette due aux banques. L'endettement est donc contenu. Il représente 656,00€ par habitant (dans la moyenne 2024).

Le ratio dette/Capacité d'Autofinancement (CAF) brute s'élève à 3,15 années de CAF (2,21 années en 2024).

(CAF brute= 479 955,00 euros), en diminution par rapport à 2024 (= 747,218,89 euros). Pour rappel en 2024 les produits avaient été abondés par le versement de l'excédent du lotissement de Kercaër). Ce ratio permet de conclure que l'endettement est correct, au regard de la capacité de remboursement, ce qui donne une marge de manœuvre pour l'avenir.

Le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) s'établit à 0,82 (0,85 en 2024). L'autofinancement réellement disponible représente 28% des produits réels de fonctionnement. La commune peut donc consacrer 18% de ses recettes pour autofinancer tout nouveau projet.

Le ratio de rigidité permet de mesurer le poids des charges difficilement compressibles (salaires, contingents participations, charges financières) par rapport aux produits réels de fonctionnement. Ce ratio est égal à 0,327 (0,32 en 2024, ou 0,35 déduction faite du lotissement de Kercaër). Cela signifie que 32,7% des produits sont consommés par ces charges. Ce ratio est très correct.

La situation financière saine de la commune permet d'envisager de nouveaux investissements.

⇒ **Proposition budget primitif 2026**

### **Dépenses de fonctionnement**

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 3,87 % par rapport au budget primitif 2025.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 4,95% par rapport au budget primitif 2025.

Les charges de gestion courante (chap 65) augmentent de 6,48% par rapport au budget primitif 2025

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes de produits des services (chapitre 70) augmentent de 0,37%.

Les recettes liées aux impôts et taxes (chapitre 73) diminuent de 6,22% ( baisse des droits de mutation).

Les recettes liées aux impositions directes (chapitre 731 augmentent de 1,93% (augmentation des valeurs locatives des impôts locaux).

Les dotations et subventions (chapitre 74) augmentent de 15,69%.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) diminuent de 1,08% par rapport au BP2025.

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses liées aux emprunts et dettes (chapitre 16) diminuent de 2,40%.

Les dépenses d'immobilisations incorporelles (chapitre 20) augmentent de 55,84%, elles recouvrent des études diverses : révision du PLU, étude relative à la mise en place d'un plan de différenciation des espaces verts, un accompagnement pour le suivi d'une étude prospective des finances de la commune et un accompagnement RH pour la mise en place d'un règlement intérieurs des services municipaux. Montant total budgété : 51 389€

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) diminuent de 23,13% Ces dépenses intègrent l'acquisition d'un bâtiment modulaire pour les services techniques, l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques, les travaux d'enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen, les travaux de voirie divers. Montant total budgété : 494 186€.

Les immobilisations en cours (chapitre 23) augmentent de 26,62% et regroupent des travaux à intervenir de la salle omnisports comprenant le terrassement, le changement du bac acier, la charpente, la pose d'un sol adapté et la pose d'une centrale photovoltaïque ainsi que les travaux du prochain Programme de voirie. Montant total budgété : 521 000€.

#### **Recettes d'investissement :**

Les subventions d'investissement (chapitre 13) diminuent de 57,01% (des demandes de subventions sont en cours, mais les notifications ne sont pas encore parvenues, les recettes ne sont pas inscrites au budget. Ces recettes sont constituées des subventions pour la salle omnisports ainsi que des reliquats de subvention pour le vestiaire biosourcé du plateau sportif Park Er Bihan et la rénovation énergétique de la mairie de Colpo.